



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 124 - 16.12.2021

En exercice ...28
Présents23
Votants28
Abstention0

**PÔLE RESSOURCES
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Désignation d'un membre du Conseil communautaire
appelé à représenter l'EPCI au sein du Comité
d'information et de suivi (CIS) – Port Horizon 2025 –
Grand Port Maritime de La Rochelle**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 16 décembre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,

Rivedoux Plage : M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jérôme DUMOULIN (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrick SALEZ), M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Marc CHAIGNE), M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU), Mme Anne PAWLAK (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Patrick SALEZ.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021124-DE
Reçu le 20/12/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 124 - 16.12.2021

En exercice ...28
Présents23
Votants28
Abstention0

PÔLE RESSOURCES 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un membre du Conseil communautaire appelé à représenter l'EPCI au sein du Comité d'information et de suivi (CIS) – Port Horizon 2025 – Grand Port Maritime de La Rochelle

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 5211-1,

Vu l'Arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime en date du 29 juin 2020 portant délivrance au Grand Port de La Rochelle de l'autorisation de mener les travaux du projet d'aménagement « Port Horizon 2025 »,

Vu le courrier du Port Atlantique La Rochelle en date du 7 octobre 2021 demandant la désignation d'un représentant de la Communauté de communes de l'Ile de Ré pour participer à un Comité d'information et de suivi,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2021,

Considérant que le Préfet de la Charente-Maritime a délivré au Grand Port Maritime de La Rochelle, par arrêté préfectoral, l'autorisation de mener les travaux du projet d'aménagement « Port Horizon 2025 » ;

Considérant que cet arrêté prévoit la création d'un Comité d'Information et de Suivi (CIS), dont l'objectif principal est de suivre la réalisation des dispositions de l'arrêté, durant la phase travaux et la phase d'exploitation ;

Considérant que ce Comité se réunira à minima deux fois par an pendant la phase travaux puis au moins une fois par an en phase d'exploitation des installations ;

Considérant que l'arrêté préfectoral stipule dans son article 23 la composition des représentants siégeant au Comité d'Information et de Suivi (CIS), dont notamment un représentant de la Communauté de communes de l'Ile de Ré ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de désigner un représentant de la Communauté de communes de l'Ile de Ré ;

Considérant que la désignation d'un membre du Conseil communautaire appelé à représenter l'EPCI au sein du Comité d'Information et de Suivi du Grand Port Maritime de La Rochelle a lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;

Considérant que la désignation a lieu au scrutin secret ;

~~Considérant l'appel à candidature des Conseillers communautaires ;~~

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021124-DE
Reçu le 20/12/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 124 - 16.12.2021

En exercice ...28
Présents23
Votants28
Abstention0

**PÔLE RESSOURCES
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Désignation d'un membre du Conseil communautaire
appelé à représenter l'EPCI au sein du Comité
d'information et de suivi (CIS) – Port Horizon 2025 –
Grand Port Maritime de La Rochelle**

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé au vote au scrutin secret :

- désigne, à la majorité, Monsieur Patrick RAYTON, comme représentant de la Communauté de communes de l'Ile de Ré pour siéger au sein du Comité d'information et de suivi du Grand Port Maritime de La Rochelle :
 - 21 voix pour Monsieur Patrick RAYTON
 - 6 voix pour Monsieur Didier GUYON
 - 1 vote blanc,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 21.12.2021

Le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécourse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021124-DE
Reçu le 20/12/2021